

Campings, gîtes et résidences

Une fiche de prévention et de réaction
pour les bâtiments accueillant du public.



Prévenir les risques



Repérer les signes



Gérer les locaux



Organiser les travaux

1



Zones sensibles*

Certains éléments des bâtiments sont plus exposés
à la mérule, notamment en raison de leur usage,
de leur structure ou de leur environnement.

- ✓ Planchers, poutres, charpentes
- ✓ Bardages et terrasses en bois
- ✓ Locaux techniques et caves
- ✓ Bâtiments fermés en basse saison
- ✓ Zones avec humidité ou infiltrations

2



Signes à surveiller*

Une observation régulière permet de détecter
les premiers indices et d'éviter l'aggravation des désordres.

- ✓ Bois qui se fissure, s'effrite ou se déforme
- ✓ Filaments ou feutrages fongiques
- ✓ Odeur de renfermé persistante
- ✓ Traces d'humidité, taches ou auréoles
- ✓ Dégradations sur plinthes, murs ou plafonds

3



Gestion des locaux concernés

Une bonne gestion des bâtiments et des accès limite
le risque de développement de la mérule.

- ✓ Ventilation et aération régulières
- ✓ Surveillance des fuites et infiltrations
- ✓ Entretien des toitures et évacuations
- ✓ Contrôle des locaux fermés hors saison
- ✓ Formation du personnel et des saisonniers

4



Organisation des travaux

En cas de suspicion ou de constat, une intervention
adaptée est nécessaire pour traiter la mérule et ses causes.

- ✓ Diagnostic et évaluation de la situation
- ✓ Traitement des bois et maçonneries
- ✓ Recherche et réparation des fuites
- ✓ Assèchement et gestion de l'humidité
- ✓ Remise en état et suivi après travaux



Le conseil PAMI

Même en l'absence de signes visibles, une inspection régulière des bâtiments
est recommandée, surtout en période de fermeture.

*Ensemble, protégeons
votre patrimoine.*



Besoin d'un conseil ou d'un devis ?

05 63 45 45 33 | contact@pamlsud.fr